

SAINT-AMARIN

Les Brevés

Ville de
SAINT-AMARIN



le bulletin municipal d'informations
N° 49 - Août 2025



Le Mot du Maire



L'été s'est installé apportant les longues journées ensoleillées, le chant des oiseaux et l'énergie joyeuse qui anime notre belle commune à cette période de l'année.

Pus que jamais, dans un monde en proie à des guerres, des discordes et des violences qui suscitent incertitude, angoisse voire peur, la commune et sa vie locale restent un point de repère stable, accueillant et bienveillant.

L'instabilité publique que vit notre pays depuis l'été dernier et ses conséquences pour la vie quotidienne de chacun des Français nous font d'autant plus apprécier de vivre à Saint-Amarin.

Gérer une commune, c'est travailler avec des impératifs budgétaires souvent complexes. Nous faisons tout pour maintenir un équilibre malgré les aléas économiques et certaines augmentations subies qui pèsent lourdement sur nos finances. Nous parvenons à garder un budget serré tout en poursuivant nos investissements sans augmenter les taux de nos impôts communaux.

Je me dois aussi d'évoquer une préoccupation récurrente, celle des incivilités en tout genre. Trop de riverains nous font part, entre autres, de bruits excessifs parfois tard dans la nuit!

Le respect des voisins est une responsabilité partagée. Chacun doit veiller à ce que les soirées restent un plaisir pour tous sans tension ni désagréments.

Chaque année, notre commune est le théâtre d'animations, de festivités de qualité qui rythment la vie de notre territoire.

Ces événements font partie de notre identité locale et contribuent à tisser des liens entre les habitants pour favoriser le bien vivre ensemble. Nous avons la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche grâce à l'engagement sans compter pour faire vivre notre cité. Je tiens à saluer tous ceux qui oeuvrent à la réussite de ces festivités dans un esprit de transmission et de convivialité.

Ensemble faisons rayonner Saint-Amarin, notre belle cité rurale! Soyons fiers de notre patrimoine associatif et engageons-nous pour le défendre et le développer.

Au-delà des festivités, la vie municipale continue de suivre son cours avec la même volonté de répondre aux besoins du quotidien et de préparer l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été fait de rencontres, de moments de joie partagés et bien sûr de cette chaleur humaine qui fait la richesse de notre cité.

Avec toute mon amitié

Votre Maire

Charles WEHRLÉN



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 2 avril 2025

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2024 a été approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2: COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2024

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte Administratif dressé par M. le Maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune,
 - considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,
 - procédant au règlement définitif du Budget Général 2024,
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité les résultats des différentes sections budgétaires:

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2024:

| | |
|--|----------------|
| Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 | 248 917.48.-€ |
| Excédent de fonctionnement antérieurs reportés | 627 262.54.-€ |
| Solde d'exécution d'investissement 2024 | -289 815.38.-€ |

| | |
|--|---------------|
| Excédent d'investissement de l'exercice 2024 | 0.-€ |
| Restes à réaliser de l'exercice 2024 | 139 195.57.-€ |
| EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE | 447 169.07.-€ |

- ✓ **DÉCLARE** à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget Général comme proposé.

POINT 4: TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Maire informe l'assemblée que l'effectif du personnel communal au 1^{er} janvier 2025 est de 19 agents soit 13 fonctionnaires, 6 contractuels.

Sur proposition de M. Le Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- 1. FIXE** le tableau des effectifs du personnel communal fonctionnaire au 1^{er} janvier 2025 ainsi qu'il figure sur le tableau figurant en annexe;
- 2. PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025.

POINT 5: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **APPROUVE** le vote des subventions suivantes:
- la liste des associations bénéficiaires et les montants inscrits à l'annexe budgétaire B8 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget;
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

POINT 6: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025 DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:



Le Conseil Municipal

✓ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

| | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 27.04 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 79.42 % |
| - taxe d'habitation : | 9.05 % |

✓ **CHARGE** Monsieur Le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 7 : BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2025

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

✓ **ADOpte** à l'unanimité, le budget primitif 2025 et l'arrête aux montants suivants :

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| - Dépenses totales de fonctionnement | 2 477 872.07. - € |
| - Recettes totales de fonctionnement | 2 477 872.07. - € |
| - Dépenses d'investissement | 1 240 788.49.- € |
| - Recettes d'investissement | 1 240 788.49.- €. |

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2025 de 3 718 660.56.- €.

✓ **AUTORISE** le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

POINT 8 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2024

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par M. le Maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune,
- considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,
- procédant au règlement définitif du budget forêt 2024,

✓ **APPROUVE à l'unanimité** les résultats des différentes sections budgétaires :

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET FORÊT 2024 :

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement 2024 | 16 811.16.- € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 121 707.16.- € |
| Déficit d'investissement 2024 | 3 682.- € |
| Excédent d'investissement reporté | 167.- € |
| EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE | 135 003.32.- € |

✓ **DÉCLARE à l'unanimité** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 9 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET FORÊT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2024 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Recettes d'exploitation | 156 733.26.- € |
| Dépenses d'exploitation | 139 922.10.- € |
| Excédent brut de l'exercice | 16 811.16.- € |
| Excédent antérieur reporté | 121 707.16.- € |
| Excédent net à affecter | 138 518.32.- € |

| | |
|-------------------------------|------------|
| Dépenses investissement | 22 502.-€ |
| Recettes d'investissement | 18 820.- € |
| Déficit d'investissement 2024 | 3 682.-€ |

| | |
|---|----------------|
| Excédent à reporter en investissement : | 167.00.- € |
| Report à nouveau excédentaire (002) : | 135 003.32.- € |

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du Budget Forêt comme proposé.

POINT 10 : BUDGET PRIMITIF FORÊT 2025

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

✓ **ADOpte à l'unanimité**, le budget primitif Forêt 2025 et l'arrête aux montants suivants :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Dépenses totales de fonctionnement | 301 623.32.- € |
| - Recettes totales de fonctionnement | 301 623.32.- € |
| - Dépenses d'investissement | 63 515.- € |
| - Recettes d'investissement | 63 515.- € |

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2025 de 365 138.32.- €.



Le Conseil Municipal

✓ **AUTORISE** le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

POINT 11: DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

✓ **APPROUVE** le vote des subventions suivantes:

- **1 260.-€ au GAS 68 pour les œuvres sociales des agents de la commune;**
- **1 000 euros à La Ludo d'Emilie;**
- **260 euros à Delta Revie;**
- **250 euros à La Banque Alimentaire;**
- **180 euros au Souvenir Français.**

POINT 12: APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL PRÉVOYANCE ET PARTICIPATION À LA PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique;

Vu le Code des assurances;

Vu le Code de la mutualité;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024;

Vu la délibération du Conseil Municipal donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

✓ **DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

✓ **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

✓ **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

POINT 13: PASSATION D'UNE CONVENTION ADS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

✓ **APPROUVE** la nouvelle convention portant mise à disposition du service instructeur de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour l'instruction des demandes d'occupation des sols qui prend effet au 1^{er} janvier 2025.



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 juin 2025

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2025

Le compte rendu de la séance du 2 avril 2025 a été approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2: FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL - DÉLIB. 2025-13

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** de fixer, à 37 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local.

Le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la Vallée de Saint-Amarin sera réparti comme suit :

| Nom des communes membres | Populations municipales (*ordre décroissant de population) | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|--------------------------|--|---|
| Saint-Amarin | 2 184 | 6 |
| Moosch | 1 612 | 4 |
| Fellingering | 1 585 | 4 |
| Oderen | 1 229 | 4 |
| Husseren Wessertling | 1 032 | 3 |
| Kruth | 883 | 3 |
| Ranspach | 778 | 2 |
| Malmerspach | 484 | 2 |
| Urbès | 437 | 2 |
| Geishouse | 429 | 2 |
| Mitzach | 377 | 1 |
| Mollau | 334 | 1 |
| Golbach-Altenbach | 268 | 1 |
| Storckensohn | 187 | 1 |
| Wildenstein | 157 | 1 |
| | 11 976 habitants | 37 |

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 3: MANDATEMENT DU CDG 68 POUR ENGAGER LE DIALOGUE SOCIAL EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF LOCAL EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE - DÉLIB. 2025-14

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- ✓ **MANDATE** le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.
- ✓ **S'ENGAGE** à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.
- ✓ **PREND ACTE** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale.
- ✓ **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

POINT 4: DEMANDE DE SUBVENTIONS - DÉLIB.2025-15

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** le vote des subventions suivantes :
 - **1 140.-€ à la Musique Municipale de Saint-Amarin** pour la formation 2024/2025 pour 5 élèves ;
 - **6 000.-€ à la Musique Municipale de Saint-Amarin** pour les frais de direction de Nicolas Jarrige ;
 - **500.-€** pour le **musée Serret** ;
 - **2 000.-€** pour le **CAPSA** ;
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.



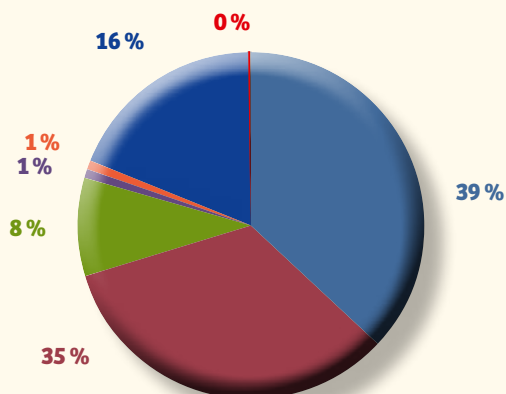
Le budget* 2025

*Les pourcentages sont arrondis en + ou -

Le budget général

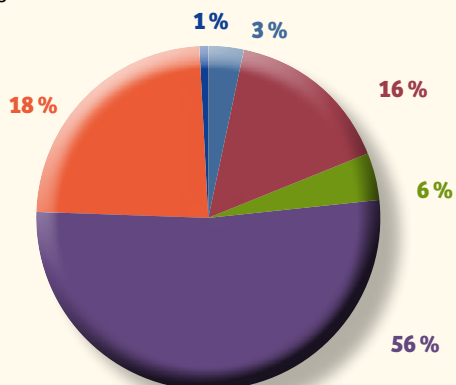
Dépenses de fonctionnement 2 477 871 €

| | |
|--|---------|
| Charges à caractère général | 964 080 |
| Charges de personnel | 867 068 |
| Charges de gestion courante | 201 360 |
| Reversement FPIC COMCOM | 20 000 |
| Charges financières | 28 200 |
| Virement à la section d'investissement | 390 543 |
| Divers | 6 620 |



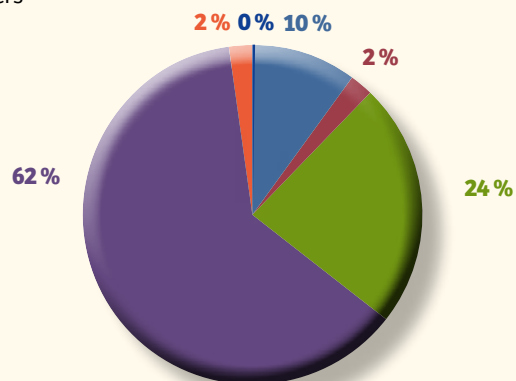
Recettes de fonctionnement 2 477 872 €

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Produit des services | 68 881 |
| Dotations et participations | 397 605 |
| Loyers | 157 000 |
| Impôts et taxes | 1 395 617 |
| Excédent de fonct. Reporté | 447 169 |
| Divers | 11 600 |



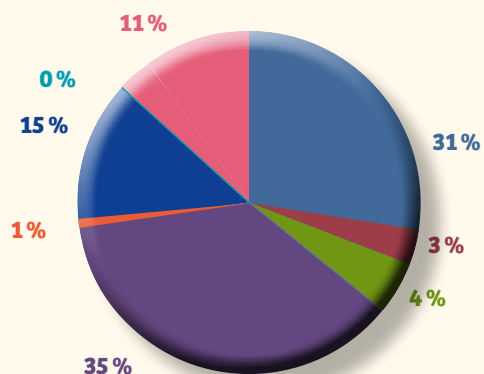
Dépenses d'investissement 1 240 787 €

| | |
|-------------------------------|---------|
| Remboursements d'emprunts | 126 000 |
| Immobilisations en cours | 27 148 |
| Solde exécution reporté | 289 815 |
| Immobilisations corporelles | 772 224 |
| Immobilisations incorporelles | 25 600 |
| Divers | - |



Recettes d'investissement 1 240 787 €

| | |
|--|---------|
| Virement de la section de fonctionnement | 390 543 |
| Subventions d'investissement | 37 166 |
| Dotations | 55 373 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 429 010 |
| Amortissements | 6 620 |
| Emprunt | 186 600 |
| Dépôts et cautionnement reçus | 475 |
| Produit cession immobilisations | 135 000 |





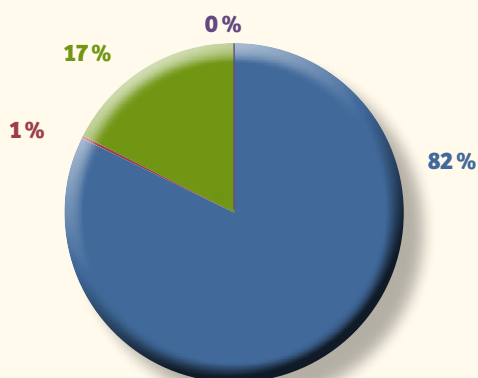
Le budget* 2025

*Les pourcentages sont arrondis en + ou -

Le budget forêt

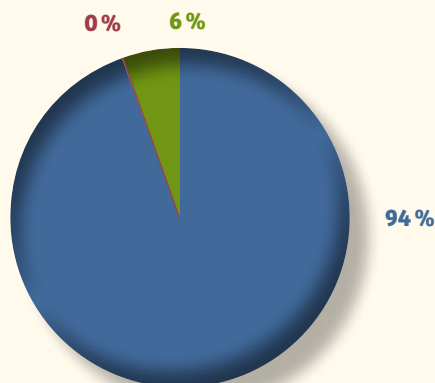
Dépenses de fonctionnement 301 623 €

| | |
|--|---------|
| Charges à caractère général | 248 123 |
| Autres charges | 1 500 |
| Virement à la section d'investissement | 52 000 |
| Divers | - |



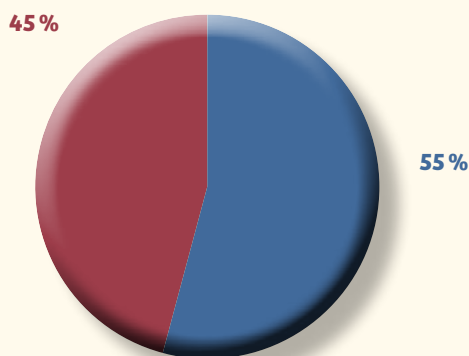
Dépenses d'investissement 63 515 €

| | |
|----------------------------------|--------|
| Immobilisations corporelles | 60 000 |
| Immobilisations en cours | - |
| Déficit d'investissement reporté | 3 515 |



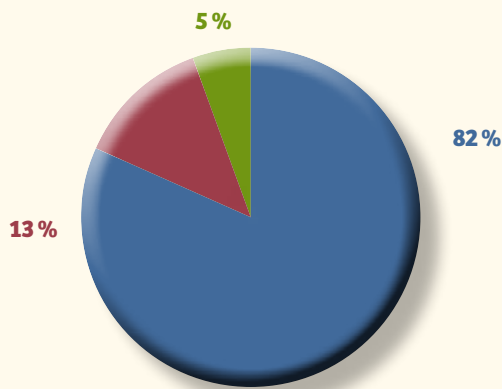
Recettes de fonctionnement 301 623 €

| | |
|------------------------------------|---------|
| Produit des services | 166 620 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 135 003 |



Recettes d'investissement 63 515 €

| | |
|--|--------|
| Virement de la section de fonctionnement | 52 000 |
| Subvention d'investissement | 8 000 |
| Excédent investissement reporté | 3 515 |





La vie dans notre cité

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE LA VALLÉE

Témoignage d'une époque sombre

Plus de 450 élèves se sont rassemblés sur la place du CAP pour témoigner de la période sombre que vécut la vallée durant la Seconde Guerre mondiale. La cérémonie de commémoration, organisée par Le Souvenir Français sous la conduite de Roger BRINGARD, fut un vibrant hommage à la libération des 15 villages de la vallée il y a 80 ans.

Le cortège commémoratif

Le cortège, composé de porte-drapeaux, de maires, de collégiens et de nombreux participants, a pris son départ de la Mairie de Saint-Amarin pour se rendre devant le CAP. À l'avant du cortège, les membres du TASA, vêtus de costumes traditionnels alsaciens, portaient fièrement les portraits du Général de Gaulle et du Commandant Marceau.

Accueil musical et cérémonial

La Nouba du 1^{er} régiment des tirailleurs sénégalais d'Épinal a accueilli le cortège avec une prestation musicale, ajoutant une touche solennelle à l'événement. Sous la direction du Capitaine SCHALL, le cortège a pris place aux emplacements désignés pour la cérémonie.

Discours et hommages

Charles WEHRLÉN, Maire de Saint-Amarin, a souhaité la bienvenue aux autorités présentes ainsi qu'au public venu en nombre pour l'occasion. Un moment fort de la cérémonie fut le récit d'un événement historique par un élève accompagné de son Maire. Ensemble, ils ont déposé un bouquet devant les portraits du Général de Gaulle et du Commandant Marceau, rendant hommage aux héros de la libération.

Cette commémoration a permis de transmettre aux jeunes générations l'importance du souvenir et de la reconnaissance envers ceux qui ont combattu pour la liberté. C'était une journée empreinte de mémoire et d'émotion, rappelant les sacrifices faits pour la paix et la liberté dont nous jouissons aujourd'hui.



La vie dans notre cité

Commémorations du 8 mai et 18 juin

Le 8 mai 1945 est une date marquante pour l'histoire mondiale, particulièrement en Europe. Ce jour-là, la Seconde Guerre mondiale a officiellement pris fin en Europe avec la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie.

Le 18 juin 1940 est une date tout aussi significative dans l'histoire de la France. Ce jour-là, le général Charles de Gaulle a prononcé un discours historique depuis Londres, connu sous le nom d'« Appel du 18 Juin ».

La commune de Saint-Amarin, riche de son histoire et de ses traditions, accorde une importance particulière à la mémoire collective. La forte présence du monde associatif, du public et de notre jeunesse lors des commémorations témoigne de cet engagement. Ces événements sont l'occasion de se souvenir et d'honorer des moments clés de notre passé. Ces deux dates revêtent une signification profonde pour la communauté de Saint-Amarin



Maison de santé de Saint-Amarin

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin franchit une étape majeure avec l'ouverture de sa première Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Amarin depuis début mai 2025.

Installée dans l'ancienne trésorerie entièrement réhabilitée, cette structure moderne a pour vocation d'accueillir une équipe de professionnels de santé, et de répondre aux enjeux de santé publique, d'accès aux soins et de maintien de l'offre médicale en zone rurale.

La Maison de Santé pluridisciplinaire est donc un espace de 272 m² dédié uniquement aux activités médicales et paramédicales et pensé pour l'accessibilité, la coordination et la qualité de l'accueil. Ce lieu incarne un vrai projet structurant pour la vallée, porté par la CCVSA avec le soutien de la commune de Saint-Amarin, de l'ARS, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand-Est, du Pays Thur Doller et de financements européens.





La vie dans notre cité

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EN ACTION

Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le jeudi 22 mai 2025, la salle du Conseil de la Mairie a résonné de nouvelles voix pleines d'enthousiasme et de détermination. En effet, le nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) a été officiellement installé après l'élection tenue le vendredi 16 mai.

Le nouveau CME, bien que pouvant accueillir jusqu'à 12 membres, est composé de 8 élus. Ces jeunes représentants proviennent des classes de CE2, CM1, et CM2, assurant ainsi une diversité d'âges et de perspectives. Leur mandat, d'une durée de trois ans, leur permettra d'avoir une voix active jusqu'en 2028.

L'élection s'est déroulée sous la forme d'un scrutin de liste, similaire à celui des adultes, où les électeurs n'ont pas eu la possibilité de rayer des noms. Cette méthode renforce l'esprit d'équipe et la cohésion parmi les candidats.

Lors de la cérémonie d'installation, le Maire, Charles WEHRLLEN, a chaleureusement accueilli et félicité les jeunes élus pour leur engagement.

Accompagné par Nathalie BELTZUNG, adjointe au Maire et Thierry DUMOULIN, conseiller municipal, Cyrille AST, le premier adjoint, a pris la parole pour expliquer le fonctionnement du CME et son règlement intérieur. Ces derniers encadreront les activités du CME, garantissant que les jeunes conseillers bénéficient d'un soutien et d'une orientation appropriés.

Ont été élus : Alice COUTAREL, Ellie DAUDIGNAC, Léo CHIERICATO, Sarah LUTTRINGER, Prosper KELLER, Eva DOS SANTOS OLIVEIRA, Soline FRITZ et Mathilde HALLER SPILLEBOUT.



Chasse aux œufs

La 8^{ème} édition de la chasse aux œufs, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, s'est déroulée le 12 avril rassemblant 39 participants. Parmi ceux-ci, 17 étaient des enfants de l'école maternelle et 22 de l'école élémentaire. L'événement a eu lieu sur deux terrains situés au Hirschenbach.

Environ mille œufs soigneusement cachés sur l'ensemble de la surface de jeu, ont offert un défi amusant pour tous les enfants. Avant le début de la chasse, Cyrille AST, Maire-Adjoint, a pris la parole pour prononcer le mot d'accueil et rappeler les règles essentielles à respecter pour garantir la sécurité et le plaisir de tous les participants.



L'événement s'est terminé par un moment convivial à la Maison du Bailli où tous les participants et spectateurs se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Tous les enfants ont été récompensés par un lot de chocolats !

Palmarès de la chasse des «petits» : **1.** Chloé KIRCHHOFFER ; **2.** Clara BAREISS ; **3.** Hanaé FRITZ.

Palmarès de la chasse des «grands» : **1.** Liana BRAND ; **2.** Alice COUTAREL ; **3.** Sasha POYER.

La vie dans notre cité

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EN ACTION (suite)

Tournoi sportif au Hirschpark

Le 9 juillet, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a organisé la traditionnelle édition de son tournoi multisports, dédiée aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Cette journée sportive a rassemblé une dizaine de participants, qui ont été répartis en deux équipes. Ces équipes se sont affrontées avec enthousiasme à travers diverses activités sportives: football, tennis de table, basket, course de relais, handball et ballon prisonnier.

L'événement a été minutieusement organisé et supervisé par Cyrille AST et Nathalie BELTZUNG, Maires-Adjoints, ainsi que Thierry DUMOULIN, conseiller municipal.

Cette petite compétition s'est déroulée dans une ambiance excellente, sous les regards attentifs de Monsieur le Maire ainsi que de nombreux parents, grands-parents et amis venus encourager les jeunes sportifs. L'événement a été marqué par un esprit de camaraderie et de fair-play.

Pour clôturer la journée, la municipalité a offert un goûter convivial. Les participants ont pu se régaler de plusieurs cakes, d'une grande brioche, accompagnés de boissons fraîches, favorisant ainsi un moment de partage et de détente.

Bravo à l'équipe aux maillots bleus, composée de Soline FRITZ, Eua DOS SANTOS, Théo ANTONI, et Ivo DOS SANTOS, qui a remporté le tournoi avec brio !



Journée citoyenne

Une nouvelle fois, de nombreux habitants ont répondu présents pour la journée citoyenne. Plusieurs petits travaux ont ainsi été réalisés avant le **repas convivial offert par la commune** réunissant une centaine de convives.



Maisons fleuries

À Saint-Amarin, la beauté du cadre de vie est l'affaire de tous. Chaque année, la Commission «Maisons Fleuries» parcourt les rues à la découverte des embellissements floraux réalisés par nos concitoyens. La commission a apprécié les belles réalisations conçues avec une grande variété d'espèces florales.

Les lauréats seront informés par courrier et seront conviés à la remise des prix permettant de mettre en lumière les plus belles réalisations. Grâce à cet engagement collectif, Saint-Amarin affirme chaque année un peu plus son image de village fleuri et accueillant.

Saint-Amarin: une cité qui fleurit grâce à ses habitants.



La vie dans notre cité



Sous la conduite de la Communauté de Communes, d'importants travaux ont été réalisés sur le quartier du Fistelhaeuser. Plusieurs conduites d'eau potable ont été remplacées.



Au terme des travaux de remplacement, le tapis de roulement a trouvé une nouvelle jeunesse.



La CEA a entrepris des travaux d'entretien de la rue Charles de Gaulle.



Notre église a été équipée d'une nouvelle chaudière.



Sécurité dans la cité
Les sapeurs-pompiers de Saint-Amarin ont réalisé un exercice de sécurité à l'école maternelle.

La vie Associative et Culturelle

La culture dans tous ses états !

Lieux incontournables de la vie culturelle Saint-Amarinoise, Le CAP et le Cercle proposent une programmation riche et variée qui saura ravir tous les amateurs d'art. Que vous soyez passionné de musique, adepte de théâtre et d'humour ou curieux de découvrir de nouvelles expositions, ces espaces vous offrent un éventail d'activités culturelles captivantes.



L'année a débuté au Cercle avec une création humoristique de la troupe du **TASA**, intitulée « Jetz Kumm Ech!! ». Cette pièce a captivé le public avec son intrigue autour d'une candidate atypique à l'élection présidentielle. Les spectateurs ont apprécié l'humour et la satire dépeints dans cette comédie originale.

Après le TASA, la scène a été investie par **Ramdam Théâtre**, qui a présenté une pièce tragico-comique intitulée « Le mental de la reine ». Cette œuvre a offert une exploration profonde et nuancée des thèmes du pouvoir et de la psychologie, tout en réussissant à maintenir une certaine légèreté.

Proposé par CAPSA, le groupe **Phoenix 66** a fait vibrer le CAP avec le formidable concert en hommage à l'icône du rock français, Johnny Hallyday. Un show époustouffant dans l'esprit Johnny porté par 12 formidables artistes sur une scène parfaitement mise en lumière !



Proposé par l'association « Accueil des Enfants de Tchernobyl » avec le soutien du Ski Club de Kruth et de CAPSA, L'Ukraine fut à l'honneur avec un spectacle folklorique de haute tenue. Dans de flamboyants costumes, la jeunesse ukrainienne a enchaîné chants et danses folkloriques.

Le bénéfice de cette soirée était destiné à apporter une aide aux enfants de Tchernobyl.



La vie Associative et Culturelle



Le Conseil de Fabrique a convié le public pour un magnifique moment porté par le ténor **Kri's Florian** et la chorale « Les baladins de Bavans ». L'église de Saint-Amarin a résonné sur un répertoire proposant musique religieuse et profane. Moment intense avec l'interprétation de l'Ave maria de Schubert, Nabucco, Panis Angelicus, Terra Corsa...

Comme chaque année, les majorettes de Saint-Amarin ont donné leur gala. Cette année, nos majorettes ont défilé à travers le temps! Et puis, nous les avons retrouvées sur le parcours de l'Alsacienne Cyclo encourageant le peloton sous une chaleur torride!



A une première partie consacrée à la musique contemporaine, se succéda un set consacré aux grands classiques du rock, le tout porté par notre **Musique Municipale** et quelques jeunes talents comme Mathilde BINDER et Gaël JARRIGE. Un très beau concert qui a enchanté les spectateurs.

Le gala de danse de CAPSA a remporté un grand succès lors des deux soirées sanctionnant l'année de cours. 96 élèves de 6 à 50 ans ont investi la scène du CAP sur des chorégraphies réglées par Sophie POZZI, notre professeur. De beaux tableaux mis en lumière par Remy BOEGLIN du TASA se sont succédés devant un public conquis!



SAINT-AMARIN
Les Brèves

La vie Associative et Culturelle



La 2^{ème} édition de notre **Fête Estivale des Arts & Spectacles Vivants** organisée par CAPSA avec le soutien de la commune, de la communauté de communes et la participation de plusieurs associations locales a réuni artistes, familles, enfants et curieux autour d'une programmation gratuite, conviviale et riche en émotions. Organisée sur deux jours, elle proposait musique, contes, humour, expositions, marché de l'artisanat d'art, démonstrations, spectacles pour petits et grands, voyage dans le

temps et ateliers ludiques. Malgré une météo capricieuse, cette nouvelle édition a réjoui tous les acteurs et spectateurs, visiteurs, venus en nombre. **Une belle réussite culturelle pour notre cité!**



Une première au CAP, la convention tatouage!



La première convention de tatouage, organisée par Derma Craft Studio, a été un événement marquant qui a attiré un public nombreux et diversifié. Que ce soit par curiosité ou par passion pour l'art du tatouage, les visiteurs ont afflué pour découvrir les talents et les spécialistes présents.

L'événement a été ponctué par plusieurs ateliers et démonstrations, offrant un aperçu des différentes étapes de la création d'un tatouage. Ces sessions éducatives ont permis aux participants d'apprendre sur la sécurité, l'hygiène, ainsi que les dernières innovations dans le domaine du tatouage.

La première édition du marché Paysan sur la place du CAP a été un véritable succès, attirant une foule enthousiaste

Grâce à l'organisation impeccable des Sapeurs-Pompiers, l'événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale et festive. Les visiteurs ont eu l'occasion de rencontrer des producteurs locaux qui proposaient une variété de produits succulents, allant des viandes et grillades de saison aux délices artisanaux. La possibilité d'acheter et de cuisiner sur place a ajouté une dimension interactive et attrayante à l'expérience du marché. La musique et les chansons ont rythmé la soirée, créant une atmosphère chaleureuse et accueillante.

La prochaine édition, c'est le samedi 30 août pour revivre ces moments de partage et de découverte culinaire.



La vie Associative et Culturelle

Culture et Histoire se mêlent !



La classe expérimentale 5^{ème} du collège de Saint-Amarin menée par Régine FIMBEL et Jérôme ASSALIT a restitué le travail de l'année sous la forme d'une déambulation sur le thème du moyen âge. Cette déambulation fut orchestrée par l'artiste Silène MARTINEZ et la costumière Marion KUENEMANN. Les élèves ont découvert la teinture des tissus, la fabrication de costumes, l'enluminure à la feuille d'or... **Après la découverte des lieux médiévaux de notre cité, les visiteurs furent conviés à un banquet médiéval au Cercle.**

Les élèves du collège participent également à la décoration de notre cité. Sous la conduite de Dominique BOURGOIS et Régine FIMBEL, ils ont peint une belle fresque sur l'abri bus situé face au collège.



Pour commémorer les 80 ans de la fin du conflit, le Musée Serret rend hommage aux armées de la Libération, en présentant une collection d'objets et matériels issus de la vie des soldats, qui dresse le portrait des forces engagées dans le combat.

Les destins croisés des acteurs (militaires, civils, incorporés, résistants, partisans, alliés et ennemis) se répondent à travers une large collection de tenues et d'équipements, d'insignes, de moyens de communication, de transmission, de rationnement, de ravitaillement...

L'exposition, qui se veut aussi un témoignage sur les difficiles conditions de lutte et d'existence de l'époque, permettra au visiteur de se remémorer certains aspects du quotidien des principaux artisans de la victoire. Elle rappellera aussi les douloureuses heures de l'occupation et les affres de l'incorporation.

L'exposition est visible jusqu'au 9 novembre 2025, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h.



La vie Associative et Culturelle

Une nouvelle association à Saint-Amarin

Créée en 2024, l'association des parents d'élèves « Main dans la Main », basée au 4 rue du Breuil, a pour mission de renforcer les liens entre l'école et les familles.

Elle propose tout au long de l'année des activités festives, sportives et culturelles à destination des élèves et de leurs proches, tout en organisant des manifestations et actions de soutien au profit des enfants, telles que le Marché de Noël ou le Carnaval des enfants.

Soucieuse de favoriser la convivialité, l'association souhaite également animer la communauté parentale et encourager le lien social entre les acteurs de la sphère scolaire et périscolaire.

Dirigée par un comité de 7 membres, elle est actuellement présidée par Antoine DHUIT, accompagné de Nathalie ARNOLD, secrétaire, et d'un trésorier.

L'association a organisé sa toute première kermesse le vendredi 13 juin, une belle réussite rythmée par le spectacle des enfants, des jeux, et la vente de tartes flambées et de boissons, dans une ambiance chaleureuse et familiale.



Chemin d'Humanité, Itinéraire de vie

L'Abbé Jean ARNOLD a récemment publié un ouvrage relatant son parcours de prêtre et de missionnaire. Ce livre, empreint de sagesse et d'humanité, offre un regard intime sur les défis et les joies de sa vie dédiée au service des autres.

Le livre est vendu au prix de 25 €, et les recettes sont destinées à une cause chère à l'Abbé ARNOLD: la rénovation des églises de Saint-Amarin et Malmerspach. Les chèques sont à établir à l'ordre du Conseil de fabrique de Saint-Amarin Malmerspach et peuvent être déposés ou envoyés au presbytère.





L a vie Associative et Culturelle

Et demain, que pourrez-vous voir, écouter ?

L'esprit Carlos Santana au CAP !

Préparez-vous à vivre une soirée exceptionnelle au CAP avec **Santanights**, le groupe hommage à Santana qui vous fera vibrer au rythme des plus grands standards de Carlos Santana. Avec 11 musiciens sur scène, l'énergie et la passion seront au rendez-vous pour vous plonger dans l'univers Groove du légendaire musicien.

Santanights, c'est l'association de sept musiciens chevronnés, dont la plupart ont été formés dans les conservatoires d'Alsace. Leur répertoire oscille entre les grands classiques comme « Black Magic Woman », « Oye Como Va » et « Evil Ways », ainsi que des pépites moins connues qui sauront surprendre et ravir les amateurs de musique.

Pour cette représentation au CAP, Santanights sera accompagné d'une section de cuivres qui apportera une dimension supplémentaire à leur prestation. Ce concert promet d'être une célébration vibrante de la musique de Santana, mêlant virtuosité et passion.



Samedi 4 octobre 20h30 • Places numérotées à 15€ et 10€.
Réservation en ligne sur lecap-alsace.fr
Renseignements et réservation par téléphone au 06 27 83 08 35.

16^{ème} Édition du Jazz Amarinois : Un Rendez-vous Incontournable au CAP

La 16^{ème} édition de Jazz Amarinois se tiendra les 24, 25 et 26 octobre au CAP, offrant une expérience musicale inoubliable pour tous les amateurs de jazz. Cette année, le piano sera le fil conducteur de l'événement, ajoutant une touche mélodieuse et harmonieuse à la programmation.

Des Artistes de Renom sur Scène

Cette édition mettra en avant de grands noms du jazz, promettant des performances exceptionnelles. Parmi les artistes présents, nous retrouvons :

- Nicolas MONTIER, un saxophoniste reconnu pour sa virtuosité.
 - Malo MAZURIÉ, un trompettiste dont la réputation n'est plus à faire.
 - Les talentueuses chanteuses Heather STEWART, Caroline MHLANGA, et Antonella VULLIENS qui enchanteront le public avec leurs voix captivantes.
- Robert MÉRIAN et ses amis, fidèles participants de l'événement, apporteront leur touche unique et leur passion communicative pour le jazz.

En tout, plus de 30 artistes se succéderont sur la scène du CAP durant ces trois jours, promettant un festival riche en émotions et en découvertes musicales.

En parallèle des concerts principaux, ne manquez pas la partie OFF avec Le Dixie King de Didier MARTY, un groupe bien connu des habitués de Jazz Amarinois.



Retrouvez tout le programme sur lecap-alsace.fr • Places numérotées à 25€ et 17€.
Billetterie en ligne • Abonnements pour 2 ou 3 concerts • Renseignements au 06 27 83 08 35.

La vie Associative et Culturelle

Les monstres envahissent Saint-Amarin !

Avec la Ludo d'Emilie, à la nuit tombée, les monstres envahiront les rues de Saint-Amarin le 31 octobre pour **Halloween**. La Ludo d'Emilie c'est aussi un très bel espace de jeux pour petits et grands au centre de Saint-Amarin.



Vendredi 31 octobre à la nuit tombée.

12^{ème} Edition du Festival du Film Engagé

Pour sa 12^{ème} édition, Thur Ecologie Transports propose un programme varié portant sur différents sujets de société avec 4 soirées au CAP :

- Jeudi 13/11-19h30: « **Locavores - Bio et local à la cantine** » & « **Renâître Villenoy-De la Culture à la permaculture** » de Gérard LEBLANC (Langres).
- Vendredi 14/11-19h30: « **Les vaillantes** » - débat avec le réalisateur Xavier CHAMPAGNAC.
- Samedi 15/11-19h30: « **Lajamanu - 43 ans avec les Warlpiri** », débat avec Barbara GIOWEZEWSKI, réalisatrice.
- Dimanche 16/11-16h: « **Transmettre - Quand se joue l'avenir du monde paysan** » - débat avec le réalisateur Jérôme ZINDY, Francis et Monique SCHIRCK de la Ferme du Runtzenbach à Mollau et l'association Terre de Liens.



Entrée libre • Participation au chapeau.

Salon Amarin, 20^{ème} édition

Les 8 et 9 novembre, préparez-vous à plonger dans un univers artistique unique au CAP, avec la 20^{ème} édition de Salon Amarin. Cet événement incontournable promet une ambiance riche et diversifiée, mettant en lumière le talent de nombreux artistes.

Cette année, ce ne sont pas moins de 80 artistes peintres et sculpteurs qui vont exposer leurs œuvres. Chaque création raconte une histoire, une émotion, et offre aux visiteurs une occasion rare de découvrir des perspectives variées à travers l'art.

Le salon sera honoré par la présence de deux artistes exceptionnelles:

- **JADIS**, une peintre reconnue pour ses œuvres captivantes qui mêlent couleurs et émotions.
- **Nadine ENAKIEFF**, une sculptrice dont les créations envoûtantes défient les conventions et captivent les sens.

Que vous soyez amateur d'art ou simplement curieux, le Salon Amarin est une belle occasion pour explorer de nouvelles formes d'expression artistique.

Venez rencontrer les artistes, discuter de leurs œuvres et vous immerger dans un monde de créativité.



Entrée libre samedi 8 novembre de 14h00 à 19h00 et dimanche 9 novembre de 9h30 à 17h30.

La vie Associative et Culturelle

Marché de Noël de Saint-Amarin



Les 5, 6 et 7 décembre, le CAP et Saint-Amarin se transforment en un véritable village de Noël pour célébrer le traditionnel Marché de Noël. C'est une occasion idéale pour plonger dans la magie des fêtes de fin d'année et partager des moments chaleureux en famille ou entre amis.

Près d'une cinquantaine d'exposants seront présents pour vous proposer une multitude de produits artisanaux et gourmands. Profitez de cette opportunité pour dénicher des cadeaux uniques et soutenir les artisans locaux.

Aux côtés de nos exposants, de nombreuses animations vous attendent !

L'un des moments les plus attendus par les enfants est la rencontre avec le Père Noël. N'oubliez pas de lui confier vos souhaits pour Noël.

Circuit des contes, chorales, petits ateliers créatifs, spectacle de rue vous feront vivre un moment magique dans une ambiance festive !



Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble la magie de Noël à Saint-Amarin !

Pour cette nouvelle édition les enfants (à partir de 5 ans) seront gâtés avec le spectacle « Gretala et la déesse de la Wormsa » le dimanche 7 décembre à 15h00 au Cercle - Entrée libre.

Concert du Nouvel An

Pour débiter la nouvelle année en musique CAPSA vous propose le concert du nouvel an avec l'orchestre mulhousien Collegium Musicum sous la direction de Benoit POLY.



Dimanche 18 janvier 2026, 16h00 • Places numérotées à 15€ et 10€.
Réservation en ligne sur lecap-alsace.fr
Renseignements et réservation par téléphone au 06 27 83 08 35.

Le CAP célèbre deux icônes de la chanson

CAPSA et Nemrod Production proposent un événement exceptionnel pour célébrer deux icônes de la chanson francophone: **France Gall et Céline Dion**. Ces artistes ont marqué des générations avec leurs voix uniques et leurs contributions inestimables à la musique.

Le CAP accueillera deux tributes:

- Vendredi 6 mars, 20h30: **Autour de France** et sa chanteuse **Laure DOMANSKY**.
- Samedi 7 mars, 20h30: **Entre d'eux** et sa chanteuse **Eve PÉTRY**.



Places numérotées à 25€ et 17€ (-16 ans) le concert, 40€ et 28 € (-16 ans) les 2 concerts.
Réservation en ligne sur lecap-alsace.fr
Renseignements et réservation par téléphone au 06 27 83 08 35.



Informations Générales

Edith Le Masson, Sage-Femme installée au sein de la MSP



Depuis quelques années, Edith LE MASSON, sage-femme installée à Thann, vient le jeudi à Saint Amarin pour permettre aux femmes de la vallée de trouver une offre de soins plus proche de chez elles.

Elle a maintenant rejoint la nouvelle Maison de santé, au 5 rue Clémenceau, où elle exerce le jeudi au rez-de-chaussée du bâtiment.

Elle assure le suivi gynécologique de prévention chez les femmes tout au long de leur vie: contraception, dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus (frottis), dépistage et traitements des infections urinaires, génitales et sexuellement transmissibles, mais aussi première consultation de l'adolescente, information et éducation à la sexualité, dépistage des violences et vaccination.

Elle intervient bien sûr pendant la grossesse, avec le suivi de grossesse, l'entretien prénatal désormais obligatoire, la préparation à la naissance, les monitorings au cabinet ou à domicile.

Elle assure également les visites à domicile au retour de la maternité, puis la consultation postnatale ainsi que l'entretien postnatal obligatoires entre 1 et 2 mois après l'accouchement.

Consultante en lactation, elle reçoit les femmes qui allaitent, et propose le suivi du poids des bébés.

Elle est également formée en rééducation du périnée, pour les femmes de tout âge.

Praticienne de premier recours, elle travaille en collaboration avec votre médecin généraliste, les gynécologues, les différentes maternités ainsi qu'avec la Maison Périnatale de Thann.

Vous pouvez prendre rendez-vous directement sur [Maiia.com](https://www.maiia.com) ou au 06 88.85 48 87, elle accepte la carte vitale sans dépassement d'honoraires en pratiquant le tiers payant.



Informations Générales

M' Ta Santé!

Une unité mobile équipée de deux salles de consultations, d'une salle d'attente et d'un mammographe fixe se déplace durant 10 jours sur Le Pays Thur Doller. Cette équipe sera présente à Saint-Amarin les **Lundi 29 septembre** de 10h à 18h et **Mardi 30 septembre** de 9h à 17h.

Au cours de ces deux journées, des professionnels de santé réaliseront entretiens de prévention et dépistages sans rendez-vous.



Ils réaliseront également des frottis et mammographies (uniquement pour les femmes contactées par la CPAM ou la MSA qui viendront sur RDV).

Ce sera également :

- Un village prévention regroupant de nombreuses associations partenaires
- Des professionnels du champ de la promotion de la santé
- Des conseils et des informations

Ce projet répond à plusieurs axes :

- Renforcer l'accès aux soins et à la prévention des habitants du Pays Thur Doller,
- Déployer des actions de dépistage de certaines maladies chroniques (cancers...) sur le territoire,
- Aller-vers la population du Pays au regard de l'enjeu de la mobilité,
- Recréer le lien entre les personnes les plus éloignées des soins et les professionnels de santé.

Les Brèves

SAINT-AMARIN



Informations Générales

Ecorénovation du bâti ancien

La vallée de Saint-Amarin est un territoire au paysage exceptionnel, grâce à ses forêts, ses prairies, sa topographie et ses villages qui en font un lieu où il fait bon vivre. Pour pouvoir maintenir cette qualité de vie, il est important d'entretenir ce paysage. Du côté des villages, notre patrimoine bâti se dégrade d'année en année pour cause de mauvaises rénovations. L'identité et l'histoire de notre territoire se perd petit à petit. Pourtant, il est possible de sauver notre patrimoine tout en rénovant énergétiquement le bâti ancien avec des techniques adaptées aux modes constructifs traditionnels.

De plus, le contexte climatique et énergétique actuel a une influence directe sur nos logements. Comment vivre confortablement chez soi en été comme en hiver tout en consommant moins d'énergie? La rénovation énergétique des logements est devenue un enjeu majeur de notre époque.

De multiples aides financières existent et de nombreux professionnels du bâtiment se sont saisi de la question, mais il est souvent difficile de repérer les bonnes méthodes de rénovation et les interlocuteurs qualifiés.

C'est pourquoi la Communauté de Communes, la Fondation du Patrimoine et la Collectivité Européenne d'Alsace s'engagent à sauvegarder le patrimoine bâti de notre territoire en proposant des aides financières.

Appel à projets pour la rénovation énergétique globale du bâti ancien :

La Communauté de Communes soutient un projet par an de rénovation énergétique du bâti ancien à hauteur de **10 000 €**.

Pour répondre à cet appel à projet, vous devez être propriétaire ou locataire d'un bâtiment construit avant 1950 et inscrit au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en zone UAp ou pastillé d'un triangle.

Pour vérifier dans quelle zone votre bâtiment se situe, rendez-vous ici : <https://ccusa.fr/plui>

Pour candidater, se rendre sur le site internet de la CCVSA : <https://www.alsace.eu/actualites/un-nouveau-fonds-pour-restauration-maisons-alsaciennes/>

Vous pouvez retourner le dossier de candidature au siège de la CCVSA :

Par courrier à l'adresse suivante :
Plan de Sauvegarde du Bâti ancien – Rénovation globale
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN
Par mail à l'adresse suivante : L.laamri@ccusa.fr

**DATE LIMITE DES DÉPÔTS DE CANDIDATURE :
LUNDI 27 OCTOBRE 2025**



Informations Générales

Ecorénovation du bâti ancien (suite)

Fond de Sauvegarde de la Maison Alsacienne:

La Collectivité Européenne d'Alsace subventionne la rénovation extérieure du bâti ancien à hauteur de 20% plafonné à 40 000 €. Cette aide est également complétée par une subvention de la Communauté de Communes et de la Commune concernée.

Sont éligibles les bâtiments construits avant 1950 et inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en zone UAp ou pastillé d'un triangle (<https://ccusa.fr/plui>)

Une visite préalable de l'architecte conseil de la Communauté de Communes est obligatoire.

Vous pouvez prendre RDV au 03 89 82 60 01 ou à l'adresse suivante: L.kwiat@ccusa.fr

Labellisation par la Fondation du Patrimoine:

Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes:

- Octroi d'une aide de la Fondation: au minimum 2 % des travaux,
- Avantage fiscal: déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable,
- Mobilisation de mécénat: sous condition, appel aux dons de particuliers aux entreprises.

Pour plus de renseignements, contacter la délégation Alsace de la Fondation du Patrimoine:

03 88 22 32 15 - alsace@fondation-patrimoine.org - www.fondation-patrimoine.org

Suite à la visite de l'architecte conseil, vous pouvez déposer votre dossier de candidature en suivant le lien: <https://www.alsace.eu/actualites/un-nouveau-fonds-pour-restauration-maisons-alsaciennes/>

Don du sang

Le prochain don du sang aura lieu le

• **Mercredi 12 novembre 2025**

La collecte aura lieu au CAP!

Venez nombreux effectuer un acte de solidarité rare et précieux.

Nous comptons sur vous!





Informations Générales

SAINT-AMARIN RECYCLAGE

Déchets ménagers et déchèterie mobile

Calendrier de collecte 2025

SEPTEMBRE

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

OCTOBRE

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

NOVEMBRE

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

DÉCEMBRE

| Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

Déchèteries mobiles

- Malmspach
- Moosch
- Felling

À chaque commune son jour de collecte :

LUNDI
Felling
Oderen

MARDI
Goldbach-Altenbach
Kruth
Mitzach
Mollau
Urbes
Wildenstein

JEUDI
Geishouse
Malmspach
Saint-Amarin

VENDREDI
Husseren-Wesseling
Moosch
Ranspach
Storkensohn

En alternance :

Bac ou sac jaune

Recyclables hors verre

Bac gris

Ordures ménagères (OMR)

Collectes reportées

les jours fériés :

- 1^{er} mai
- > collecté le 3 mai
- 25 décembre
- > collecté le 27 décembre

Bac à sortir la veille du jour de collecte, la poignée vers la rue, et à rentrer le soir même. Sacs jaunes à déposer la veille du jour de collecte au pied de votre borne OMR.



État civil 2025 1^{er} SEMESTRE

Naissances

Lény

le 12 février

Jane

le 4 avril

Dania

le 5 avril

Emma

le 24 avril

De Jérémy et Anaïs BRAND

De Patrick et Yana VAXELAIRE

De Walid et Kenza BOUCHOUIT

De Aurélien SIMON et Noémie ROOS



Mariage

Le 22 mars

Christophe WALTER et Marie-Andrée METZNER



Pour les naissances et les mariages, seules les personnes ayant donné leur accord sont publiées sur cette page.

Décès

Le 8 février

Denise LUTTRINGER née WELKER, 92 ans

Le 13 février

André VOSS, 74 ans

Le 20 février

Reine FISCHER née MUNSCH, 91 ans

Le 13 mars

Michel BLUMBERG, 81 ans

Le 13 mars

Paul KORNACKER, 93 ans

Le 15 mars

Daniel RUSTERHOLZ, 82 ans

Le 23 avril

Marie-Josèphe VUILLARD, née GROSHÉNY, 85 ans

Le 29 mai

Annie PERRIN, 74 ans

Le 1^{er} juin

Francette HUMBERT, née BASSO, 85 ans

Le 9 juin

Gérard WENTZEL, 83 ans

Le 14 juin

Josiane SCHUBNEL née GORLIER, 71 ans

Les Brèves

SAINT-AMARIN



Calendrier des Manifestations 2025 / 2026

Septembre 2025

Encaissement de Membres Bienfaiteurs des SRSA

Samedi 6 : 1^{ère} Edition « Forum des Associations Sportives de la Vallée », Gymnase du Collège (de 10h à 17h)

Dimanche 14 : Fête du Coq, Association Enseignes de la Haute Thur, Centre-Ville

Lundi 29 et Mardi 30 : « M' Ta Santé! », Parking du CAP

Octobre 2025

Dimanche 12 : Course des Diables bleus

Vendredi 24 : Jazz Amarinois, 16^{ème} édition, Le CAP

Samedi 25 : Jazz Amarinois, 16^{ème} édition, Le CAP

Dimanche 26 : Jazz Amarinois, 16^{ème} édition, Le CAP

Vendredi 31 : Halloween, Ludo d'Emilie

Novembre 2025

Quête calendrier des Sapeurs-Pompiers Encaissement des Membres bienfaiteurs du Souvenir Français

Samedi 8 : Salon Amarin, 20^{ème} édition, Le CAP

Dimanche 9 : Salon Amarin, 20^{ème} édition, Le CAP
Carnavaliers, Journée Moules frites, Maison du Bailli

Mardi 11 : Fête patronale, Eglise
Cérémonie commémoration armistice, Défilé, dépôts de gerbe aux monuments aux morts
Cimetière militaire et église

Mercredi 12 : Don du sang, Le CAP

Novembre 2025

Du 13 au 16 : TET: Festival du film engagé, Le CAP

Samedi 29 : Atelier lactofermentation SM4, Maison du Bailli

Dimanche 30 : Fête des aînés, Le CAP

Décembre 2025

Du 1^{er} au 31 : Animations de Noël, Association des Enseignes de la Haute Thur

Vendredi 5 : Marché de Noël, Le CAP

Samedi 6 : Marché de Noël, Le CAP
Concert de l'Avent par la Musique Municipale

Dimanche 7 : Marché de Noël, Le CAP

Lundi 8 : Procession vers la grotte de la vierge, Hirschenbach

Vendredi 12 : Veillée chants participatifs par la Chorale « Echo de la Vallée », Eglise 20h

Janvier 2026

Dimanche 18 : Concert du Nouvel An, Le CAP



PERMANENCES À LA MAIRIE

Charles WEHRLÉN, Maire: tous les jours, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Cyrille AST, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Jean SAUZE, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Marie-Christine LOCATELLI, Maire-Adjointe: Le lundi soir, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Nathalie BARRAUD, Maire-Adjointe: tous les jours, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie: 55 rue Charles de Gaulle - 68550 Saint-Amarin
TÉL. 03 89 82 62 05 - Fax: 03 89 82 71 22

Courriel: mairie@uille-saint-amarin.fr

Site Internet: <http://www.uille-saint-amarin.fr>

Heures d'ouverture des bureaux:
tous les jours sauf samedi: de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore et avec des encres à bases végétales